



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Affaire suivie par
michael.gamarde@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 31

Metz, le 7 décembre 2017

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

à

Monsieur le Maire
Mairie d'Augny
14 rue de la Libération
57685 Augny

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant des travaux sur cours d'eau dans le cadre de la traversée d'une canalisation d'eaux usées

Réf : MG/SW

P.J : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Fiche descriptive des travaux
Courier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Travaux sur cours d'eau "Le Rilleau" – Traversée d'une canalisation d'évacuation d'eaux usées sur la commune d'Augny

Ce dossier a été déposé par : SCCV de l'Eco Quartier d'Augny
538 rue de la forêt
57385 LAUDREFANG

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration et une fiche descriptive des travaux ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration n°57-2017-00510** en date du 6 décembre 2017, accompagné du courier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,

Valérie ANTOINE-POTIER